‖ Dans un sens plus général, Lieu où l'on se retire pour échapper à divers inconvénients : *Les cloîtres ne sont pas des* ASILES *contre la tentation. Faut-il que les cloîtres les plus retirés ne soient pas des* ASILES *contre vos calomnies!* (Pasc.) *Il n'y a d'*ASILE *sûr que celui où l'on peut échapper à la honte et au repentir.* (J.-J. Rouss.) *Il n'y a plus d'*ASILE *sûr contre l'injustice et la violence.* (Montesq.)

Et contre eux la campagne est mon unique *asile.*
De Bernis.

‖ Etat que l'on embrasse, moyen que l'on emploie pour se soustraire à certains inconvénients; état, moyens qui soustraient de fait à ces inconvénients : *L'*ASILE *des vertus, de la justice. L'*ASILE *des plaisirs. Voici l'*ASILE *de la paix. La solitude est l'*ASILE *des passions.* (Acad.) *La mort est l'*ASILE *de la vieillesse.* (D'Ablanc.) *Le désespoir lui-même, pour peu qu'il se prolonge, devient une sorte d'*ASILE *dans lequel on peut s'asseoir et se reposer.* (Ste-Beuve.) *L'intention est un* ASILE *que je suis toujours disposé à respecter.* (Bastiat.) *L'indépendance ne fut jamais sans* ASILE. (C. de Rémusat.) *Quand la douleur est extrême, l'homme se réfugie dans tous les* ASILES, *jusque dans le suicide, jusque dans la folie.* (H. Taine.) *La religion est l'*ASILE *des cœurs blessés et découragés.* (De Montalembert.)

Des soucis dévorants c'est l'éternel *asile.*
La Fontaine.

La mort fut de tout temps l'*asile* de la gloire.
Lamartine.

— Fig. Personne ou chose qui protége, qui défend : *Le Seigneur est mon* ASILE. (De Sacy.) *Cette compagnie était regardée comme l'*ASILE *des opprimés.* (Boss.) *Le trône n'est élevé que pour être l'*ASILE *de ceux qui viennent implorer votre justice.* (Mass.) *Le christianisme, si méprisé à sa naissance, servit d'*ASILE *à ses détracteurs.* (J.-J. Rouss.)

C'est un *asile* ouvert que mon pouvoir suprême.
Corneille.

. . . . . . Vous êtes, en ces lieux,
Son père, son époux, son *asile*, ses dieux.
Racine.

— Habitation, demeure, retraite : ASILE *agréable.* ASILE *triste, sauvage.* ASILE *champêtre, pittoresque. Le castor va se bâtir jusqu'au fond des eaux d'un étang l'*ASILE *qu'il se prépare.* (Fén.) *Rien de plus adorable que le modeste* ASILE *où il se repose des agitations de la vie.* (Fén.) *Je ne suis point encore déterminé sur l'*ASILE *que je choisirai dans ce pays.* (J.-J. Rouss.) *Le long de ce vallon, à mi-côte, sont quelques maisons éparses, fort agréables pour quiconque aime un* ASILE *un peu sauvage et retiré.* (J.-J. Rouss.) *Retombé dans sa première détresse, sans pain, sans* ASILE, *près de mourir de faim, il se ressouvint de son bienfaiteur.* (J.-J. Rouss.)

Oh! qui m'arrêtera dans vos sombres *asiles!*
La Fontaine.

Myrtée vient habiter mon *asile* champêtre.
Boucher.

Trop heureux de cacher dans un *asile* sûr
Mes jours inglorieux et mon destin obscur.
Delille.

Oui, la cour de Palès est l'*asile* du sage;
C'est là que de son âme il fait l'apprentissage.
Lebrun.

Tu chéris au Marais ton agréable *asile*,
Et tu suivras ta femme au centre de la ville.
C. Delavigne.

— Poét. *Le dernier asile.* Le tombeau : *Conduire un frère, un camarade à son* DERNIER ASILE. *J'accompagnai mon père à son* DERNIER ASILE; *la terre se referma sur sa dépouille.* (Chateaub.)

Tantôt la pierre en deuil, *asile* des douleurs,
Dans sa lugubre enceinte invitait l'homme aux pleurs.
Thomas.

— Par anal. Maison, établissement où l'on trouve une retraite dans l'indigence, les infirmités, la vieillesse. On donne souvent le même nom aux hôpitaux destinés aux malades : *L'*ASILE *Marie-Thérèse. L'*ASILE *des orphelins. L'*ASILE *des sourdes-muettes. L'*ASILE *de la Providence. L'*ASILE *de convalescence de Vincennes. L'*ASILE *des invalides du travail. Allons dans ces* ASILES *de miséricorde, où toutes les calamités paraissent rassemblées.* (Mass.) *La contagion n'a pas respecté ces* ASILES *saints et religieux élevés au milieu de nous.* (Mass.) *C'est au* IVe *siècle de l'ère chrétienne que commencèrent à s'ouvrir les* ASILES *destinés à recevoir et à traiter les maladies.* (Lélut.) *Paris offre aux malheureux beaucoup d'*ASILES *connus sous le nom d'hôpitaux.* (B. de St-P.) *Ce sont autant d'*ASILES *ouverts à l'indigence.* (Chateaub.) ‖ *Salles d'asile*, Etablissements de charité et d'éducation dans lesquels on reçoit, pendant le jour, les enfants des familles pauvres, depuis l'âge de deux ans jusqu'à six ans : *Les* SALLES D'ASILE *ont été créées comme un passage entre le foyer du pauvre et l'école.* (Villem.)

— *Droit d'asile*, Droit d'inviolabilité accordé à certains lieux, soit à cause de leur sainteté propre, soit à cause des personnes qui les habitaient : *Au moyen âge, toutes les églises avaient* DROIT D'ASILE. *Le* DROIT D'ASILE *a été longtemps attaché au palais de l'ambassadeur français à Rome, et à la place sur laquelle ce palais est bâti. Au commencement du siècle, le* DROIT D'ASILE *existait encore en Espagne, et appartenait à toutes les cathédrales.* (Arago.) *A Rome, l'abus du* DROIT D'ASILE *est une insulte permanente à la civilisation.* (Ed. About.) ‖ On appelle de même le droit reconnu aux navires d'une puissance belligérante de naviguer et de stationner dans des eaux neutres, sans que les forces ennemies puissent les y inquiéter.

— **Syn. Asile, refuge.** L'*asile* est un lieu où l'on est à l'abri, hors d'atteinte : *Les assassins sont indignes de jouir de l'*ASILE *des églises, et on les en doit arracher.* (Pasc.) Le *refuge* est un lieu où l'on se retire, où l'on échappe à la poursuite : *Les bois et les montagnes servirent de* REFUGE *à tout ce qui put s'échapper.* (Marm.) Au fig., l'*asile* ne se prend que pour une retraite honnête : *Le calme et l'innocence habitèrent l'*ASILE *des ombres heureuses.* (Marm.) *Refuge*, au contraire, peut se dire d'une retraite de brigands, de joueurs, de vagabonds : *Votre maison est le* REFUGE *ordinaire de tous les fainéants de la cour.* (Mol.)

— **Epithètes.** Sûr, assuré, inviolable, impénétrable, pieux, saint, sacré, propice, salutaire, ouvert, caché, secret, lugubre, sombre, obscur, ténébreux, redouté, redoutable, affreux, horrible, modeste, riant, paisible, calme, tranquille, écarté, solitaire, champêtre, doux, agréable, charmant, enchanté, enchanteur, hospitalier, protecteur, généreux, fermé, défendu, odieux, perfide.

— **Encycl.** Hist. L'institution des *asiles*, qui remonte à la plus haute antiquité, fut inspirée par la religion et surtout par la politique. La plupart des fondateurs de villes se servirent de ce moyen pour augmenter le nombre de leurs habitants. A Rome, l'*asile* primitif était un bois situé sur le mont Capitolin, où Romulus bâtit un temple dont il fit un lieu de refuge. Cadmus, Thésée, etc., ouvrirent également des lieux sacrés pour recruter des compagnons et des sujets, sans s'inquiéter s'ils assuraient par là l'impunité du crime. Telle fut l'origine du *droit d'asile;* mais cette coutume existait déjà comme un fait ancien et comme un correctif aux imperfections de la législation.

Droit d'asile, Droit en vertu duquel quiconque s'était réfugié dans certains lieux privilégiés y était à l'abri, pendant tout le temps qu'il y demeurait, de toute poursuite civile ou criminelle. C'est une institution qui remonte au delà même des temps historiques; elle représente, dans l'ordre judiciaire, le pardon à côté de la justice. Pour les fondateurs de villes, c'était un mode facile d'établir un centre de population. C'est ainsi que Cadmus peupla Thèbes, Thésée Athènes et Romulus Rome. Les premiers *asiles* furent les temples, les autels, certains bois consacrés, etc.

De quelque forfait qu'un criminel se fût rendu coupable, dès qu'il avait atteint un *asile*, il était à l'abri de l'action des lois et de la vengeance de la société. Il arriva cependant qu'on éluda le droit d'*asile*, soit en empêchant de porter des aliments aux réfugiés, soit en murant les issues des lieux où ces malheureux s'étaient enfermés et en les y laissant mourir de faim. On sait que tel fut le sort de Pausanias, roi de Sparte. Il y a même quelques exemples de victimes ou de criminels célèbres arrachés à leurs refuges; mais ces exemples sont rares; en général les *asiles* étaient sacrés, et on eût regardé comme une impiété de ne pas respecter ceux qui se plaçaient ainsi sous la protection immédiate de la divinité. La piété des peuples ou la superstition imputa souvent à la violation des *asiles* les calamités publiques qui survenaient. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, le tremblement de terre qui renversa Sparte fut attribué au massacre des Ilotes dans le temple de Ténare; la mort cruelle du censeur Fulvius et la maladie hideuse de Sylla furent également attribuées à des violations de cette nature.

En Grèce, les principaux *asiles* étaient les temples de Diane, à Ephèse; d'Apollon, à Milet; de Cérès et de Proserpine, à Eleusis; de la Miséricorde, à Athènes; l'*asile* de Cadmus, à Thèbes; le tombeau d'Acrisius, également dans cette dernière ville; celui de Thésée et le sanctuaire des Euménides, à Athènes, qui renfermait en outre l'*asile* par excellence, l'autel de la Pitié, que la noble cité avait la première dressé dans la place publique comme un refuge pour les suppliants. Elle avait ouvert aussi un *asile* pour les esclaves fugitifs, et il était passé en proverbe que *la bête féroce avait une roche pour abri, et l'esclave les autels des dieux.*

Chez les Hébreux, le droit d'*asile* était appelé *miklat*, mot que la version des Septante traduit par *phugadeion*, refuge. D'après une ancienne coutume, l'homme qui avait involontairement commis un meurtre était à l'abri des poursuites dès qu'il avait embrassé l'autel. (Exode.) Lorsque les Hébreux furent définitivement établis en Palestine, on choisit six villes ayant droit *d'asile* et portant le nom d'*araï miklat* (*urbes fugitivorum* de la Vulgate). C'étaient soit des villes de prêtres, soit des villes de lévites : *Bezer*, *Ramoth*, *Golan*, *Kadesch*, *Sichem* et *Kiriat Arba* (Jos.) Le meurtrier, une fois qu'on avait établi sa non-culpabilité d'homicide volontaire avec préméditation, y était reçu et devait y demeurer jusqu'à la mort du grand prêtre sous lequel le meurtre avait été commis. C'était en réalité une pénalité déguisée, un véritable exil. Tout homme qui avait tué de propos délibéré était impitoyablement mis à mort suivant l'inexorable loi mosaïque du talion, lors même qu'il s'était réfugié dans une des villes d'*asile*. Si le meurtrier recueilli quittait la ville, les parents du mort avaient le droit de le tuer.

Outre les villes de refuge, le temple de Jérusalem et surtout l'autel des holocaustes étaient aussi des lieux d'*asile.*

Rome, formée par le droit d'asile, l'avait cependant limité en diminuant le nombre des lieux privilégiés. Le droit civil y avait trop d'autorité pour que l'abus des exceptions y prît une large place. L'*asile* de Romulus, le bois du mont Capitolin, existait encore sous les derniers empereurs, mais n'était plus depuis longtemps un lieu de refuge. Cependant, d'après le vieux droit patricien, un citoyen sous le coup d'une accusation capitale pouvait se soustraire au châtiment en s'exilant avant l'arrêt; le soldat trouvait *asile* auprès des aigles de sa légion; un criminel qui rencontrait une vestale avait la vie sauve, s'il était prouvé que la rencontre avait été fortuite. C'étaient là en réalité autant de formes du droit d'*asile*. Il y avait aussi quelques *asiles* religieux. Sous les empereurs, le prince étant le symbole vivant de la loi, son image, sa statue, rendaient momentanément inviolable celui qui se mettait sous la protection de ces *asiles* symboliques.

Mais dès le commencement de l'empire, le nombre des lieux privilégiés fut successivement diminué dans les provinces de l'empire. Déjà Tacite s'était élevé contre ces coutumes extralégales, et avait représenté les temples grecs comme des repaires peuplés de débiteurs déloyaux, d'esclaves rebelles, et même de meurtriers et d'assassins. Il nous apprend en même temps que Tibère supprima un très-grand nombre de ces *asiles*.

Les chrétiens empruntèrent aux païens l'usage des *asiles;* sous Constantin les églises étaient déjà devenues des refuges, et les empereurs qui lui succédèrent cherchèrent, les uns à étendre, les autres à restreindre cette institution. Les principaux *asiles* étaient les églises et leurs porches (*atria*). Si une église n'avait pas de porche, on affectait à cet usage autour des murailles un périmètre déterminé, que les évêques et les moines, par cette tendance à l'envahissement propre à tous les corps religieux, prétendaient étendre de plus en plus, cherchant ainsi à soustraire à l'empire séculier la plus grande étendue de territoire possible pour s'en réserver la juridiction exclusive.

Toutefois, tant que dura l'empire, l'Eglise ne jouit pas sans contestation de ce privilége. Les empereurs n'entendaient pas abdiquer leurs prérogatives; en principe, ils n'abandonnaient pas aux évêques le droit de grâce; ils leur concédaient seulement le droit d'accueillir le coupable et d'intercéder pour lui; et s'ils avaient laissé s'élargir l'*asile* jusqu'à comprendre tout l'enclos des églises, ils le restreignirent quant aux personnes, en excluant le juif, l'homicide, l'adultère, le débiteur du trésor public, etc. Le débiteur civil et l'esclave purent seuls profiter du refuge.

Mais l'Eglise trouva plus de docilité chez les Barbares qui envahirent l'empire, et qui presque tous consacrèrent le droit d'*asile* dans leur législation, sauf à le violer au gré de leurs passions ou de leur intérêt, sauf encore à prendre les précautions nécessaires pour que le réfugié ne pût s'échapper ni recevoir aucune nourriture du dehors. La coutume de faire le guet autour du lieu d'*asile* devint même à peu près générale.

Cependant, malgré ces correctifs, malgré les restrictions apportées par Charlemagne, cette prérogative de la puissance ecclésiastique, qui souvent s'escomptait pour elle en redevances pécuniaires, ne fit pendant longtemps que s'accroître. Non-seulement les églises servirent de refuge, mais encore leur pourtour, les portiques, les cloîtres, parvis, jardins, etc., et enfin jusqu'aux maisons des évêques et des chanoines. Quelquefois un simple anneau placé à la porte d'une église était une sauvegarde pour celui qui pouvait s'en saisir.

A côté de l'*asile* religieux, il y eut aussi quelques refuges séculiers, tels que les hôtels du roi et des princes du sang, certains châteaux féodaux, quelques communes, etc. Sur la grande place de Péronne, une simple pierre longue de 4 pieds était un *asile* pour le débiteur poursuivi.

Ce droit, admis par presque tous les peuples et si longtemps en vigueur, eut certainement son utilité aux époques de violence et de barbarie où l'autorité de la force brutale n'avait d'autre contre-poids que l'autorité morale de la religion. Mais on sait à quels abus donna lieu cette faculté d'ouvrir des refuges que l'Eglise invoquait comme un de ses plus chers priviléges, et dont l'extension n'était le plus souvent propre qu'à encourager le crime en assurant son impunité. Les rois et les princes, par une réaction qui était dans la nature des choses, travaillèrent à diminuer le nombre des *asiles* et finirent par les anéantir entièrement. Dès l'époque de Philippe le Bel, des ordonnances furent rendues pour déterminer les cas où la justice civile pouvait arracher les réfugiés de leur retraite. Louis XII supprima dans ses domaines immédiats la plupart des *asiles* des églises, des palais, des couvents et autres lieux privilégiés. Il abolit notamment à Paris ceux des églises et couvents de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, de Saint-Merry, de Notre-Dame, de l'Hôtel-Dieu, de l'abbaye de Saint-Antoine, des Carmes de la place Maubert et des Grands-Augustins. François Ier alla plus loin; par son ordonnance de 1539, il abolit entièrement ce genre d'immunité pour dettes et *autres matières civiles*. A dater de ce moment les *asiles* disparurent successivement dans toute la France. Il existait cependant encore en 1789 quelques endroits privilégiés, et notamment l'hôtel du grand prieur de Malte, à Paris, connu sous le nom du *Temple*, et dont les franchises étaient si grandes qu'il n'était permis d'y arrêter un criminel ni en vertu d'une ordonnance de prise de corps, ni même en vertu d'un ordre du roi. Aujourd'hui, aucun de ces privilèges n'existe plus. Seulement, par une exception fondée sur de justes motifs de convenance, l'art. 781 du C. de pr. civ., en matière de contrainte par corps, interdit d'arrêter le débiteur dans les édifices consacrés au culte, au moment de l'office divin, ainsi que dans le lieu et pendant la tenue des séances des autorités constituées. En matière criminelle, la justice n'est plus arrêtée par aucune prescription obligatoire.

La révolution de 1789, en consacrant le principe de l'égalité civile rend désormais impossible le retour du droit d'*asile.* Quand la loi est égale pour tous, il ne peut plus y avoir de privilége pour personne. Enfin, suivant une parole éloquente, *il n'y a plus d'asile contre la loi, parce que la loi est l'asile de tous.* Le droit d'*asile* existe encore, quoique restreint, dans les Etats de l'Eglise. On sait que plusieurs pontifes, depuis Urbain V jusqu'à Benoît XIV, se sont attachés à en réprimer les abus. Pendant tout le moyen âge, en effet, les palais des cardinaux servaient de refuge à des hordes de bandits que ces princes de l'Eglise employaient dans leurs luttes contre les barons, qui d'ailleurs en faisaient autant de leur côté. Le droit d'*asile* était ici l'*auxiliaire* des guerres privées et servait d'instrument à toutes les violences. Le privilége de l'*exterritorialité*, qui existe au profit des ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, envoyés ou chargés d'affaires, et qui ne permet pas de livrer ces agents à la justice du pays où ils exercent leurs fonctions, ne crée pas leurs hôtels lieux d'*asile* pour les personnes étrangères à leur famille, à leur mission ou à leur service.

— *Salles d'asile.* On désigne sous ce nom des établissements publics où les enfants des deux sexes sont admis depuis l'âge de deux ans jusqu'à six, et où ils reçoivent pendant le jour les soins de surveillance maternelle que leur âge réclame. Ces établissements de haute utilité sont un bienfait pour les parents appartenant aux classes ouvrières, et qui sont retenus hors du logis par les nécessités du travail. Les premières maisons de ce genre ont été fondées à Rome, sous le nom d'*écoles pies*, par un digne prêtre, Joseph Calasanzio, dans les dernières années du XVIe siècle. Quelques tentatives nouvelles furent faites depuis dans différentes contrées de l'Europe, notamment par Oberlin et Louise Schœppler, dans un village des Vosges, vers 1769; par la marquise de Pastoret, en 1801; enfin par Owen, aidé de Buchanan, en Angleterre, en 1819. Ces deux philanthropes réussirent à propager cette utile institution. Chez nous, l'initiative fut prise en 1825 par un comité de dames charitables, dont l'œuvre ébauchée reçut l'appui de l'administration des hospices et des ministres de l'intérieur et de l'instruction publique. Les *salles d'asile* reçurent une organisation régulière et une existence légale en 1837. Depuis, divers décrets ont complété cette organisation.

L'admission dans les *salles d'asile*, ou dans les *asiles*, comme on les nomme communément, est entièrement gratuite à Paris et dans la plupart des départements. Dans quelques localités seulement, une faible rétribution est perçue; mais la gratuité subsiste pour les familles qui sont hors d'état de payer. Il suffit, pour faire admettre un enfant, de justifier qu'il n'a pas moins de deux ans ni plus de six, qu'il a été vacciné et qu'il n'a pas de maladies contagieuses.

Les enfants reçoivent dans ces établissements les premières notions de l'instruction religieuse, de lecture, d'écriture, de calcul et même de chant. Les filles apprennent en outre quelques petits travaux d'aiguille.

Enfin, suivant les termes de la circulaire ministérielle du 18 mai 1855, la *salle d'asile* reçoit l'enfant au sortir de la *crèche; elle précède l'école*, y prépare et y conduit; mais elle ne saurait en tenir lieu.

Il y a maintenant des *salles d'asile* dans toutes les contrées du globe.

Il existe des *cours pratiques* destinés à former des directrices et sous-directrices de *salles d'asile*.

— *Asile des invalides du travail*, au Vésinet, institué par décret du 8 mars 1855 et destiné aux ouvriers qui auraient été blessés ou mutilés dans leurs travaux. Il est défrayé par les sommes consacrées à cet objet lors de sa fondation, par des dons et legs et par des retenues prélevées sur les mémoires des entrepreneurs des travaux de l'Etat.

— *Asile-école Fénelon*, à Vaujours, près de Paris. Il est destiné aux enfants orhhelins ou abandonnés, qui y séjournent de sept jusqu'à douze ans, y reçoivent une instruction élémentaire, et sont ensuite placés en apprentissage. La société qui dirige l'asile étend ses soins maternels sur eux jusqu'à ce qu'ils soient en état de se suffire par leur travail.

— *Asile de Vincennes.* Cet établissement a été fondé par décret du 8 mars 1855, pour recueillir, pendant leur convalescence, des ouvriers qui ont reçu des blessures ou contracté des maladies dans le cours de leurs travaux. Classé au nombre des établissements de bienfaisance et d'utilité publique par décret du 28 octobre 1857, il avait été inauguré le 31 août précédent. L'édifice, construit sur les plans de M. Laval, architecte, et adossé au bois de Vincennes, se compose d'un corps de bâtiment principal, dominé par un pavillon central, flanqué de deux longues ailes à deux étages, avec rez-de-chaussée, et précédé de bâtiments secondaires en retour d'équerre, formant l'entrée. Au centre est la cour d'honneur avec jardin, bassins et jets d'eau. Le pavillon central renferme la chapelle; à droite et à gauche, de vastes réfectoires où les ouvriers sont, au dire de M. Véron, aussi confortablement installés que dans les salons des Frères-Provençaux, de Véfour, de la maison Dorée, mais on sait que M. Véron a toujours eu le mot pour rire. Disons, pour être vrai, que la nourriture de l'asile est abondante et saine, mais que les délicats du boulevard des Italiens s'en accommoderaient fort mal. Au premier étage se trouvent une salle de jeu et une bibliothèque composée de quatre cents vol. et de journaux illustrés. Les deux ailes de l'édifice, dans leurs deux étages, sont subdivisées en chambres de chacune trois lits. Les noms d'industriels célèbres ou de savants désignent les pavillons ou les galeries. L'asile reçoit environ six cents convalescents par année, lesquels appartiennent aux catégories suivantes : 1° convalescents envoyés par les hôpitaux de Paris et de la banlieue; 2° convalescents envoyés par les bureaux de bienfaisance; 3° convalescents par suite de blessures reçues dans les chantiers où s'exécutent des travaux pour le compte de l'Etat et des communes du département de la Seine; 4° membres participants des sociétés de secours mutuels; 5° ouvriers appartenant à des établissements dont les directeurs ont obtenu du ministre de l'intérieur l'autorisation d'envoyer, moyennant un abonnement, leurs convalescents à l'asile; 6° ouvriers traités à domicile et munis seulement d'un certificat de convalescence délivré par leur médecin. Une voiture omnibus va chaque jour chercher les convalescents dans les hôpitaux et même à domicile; après guérison, les ouvriers sont de même ramenés à Paris. La durée du séjour à l'asile est, en moyenne, de vingt-deux jours.

Régime alimentaire : A sept heures et demie du matin, potage et morceau de pain. A dix heures et demie, plat de viande et plat de légumes, carafon de vin. A cinq heures, potage gras, plat de viande, plat de légumes, dessert, carafon de vin : le pain à discrétion. Il est alloué, pour la nourriture de chaque convalescent, 1 fr. 10 c. par jour. Les convalescents peuvent être employés aux divers travaux de la maison, sous la direction des chefs de service, jardiniers, menuisiers, tailleurs, etc., et reçoivent dans ce cas une légère rétribution qui, à leur sortie, devient une ressource.

Service médical : la pharmacie contient toutes les préparations officinales. Le service médical comprend en outre les bains de toutes sortes. L'administration donne les appareils, bandages, etc., que les convalescents ne pourraient acheter. Chaque arrivant, après avoir été examiné par l'élève interne de garde, reçoit les vêtements et le linge de la maison : chemise, mouchoir, chaussettes, bonnet de coton, un paletot en molleton bleu ou une blouse, suivant la saison, un pantalon de drap, un chapeau de paille, une serviette, un essuie-main; tous les samedis on change le linge, qui est lavé et repassé dans la maison.

Personnel : un directeur, un receveur-trésorier, un médecin en chef et trois élèves internes, six religieuses dirigeant chacune un service : la pharmacie, la cuisine, l'infirmerie, la lingerie, la buanderie; un aumônier, cinq employés de bureau, un garde-magasin, quatre surveillants, quarante employés subalternes environ, tels que cuisiniers, cochers, jardiniers, infirmiers, barbiers, baigneurs, chauffeurs, sommeliers, balayeurs, buandières, lingères, garçons de pharmacie, tous soumis à une discipline presque militaire.

Budget : les ressources financières se composent de : 1° prélèvement de 1 p. 0/0 sur les travaux entrepris dans le département de la Seine pour le compte de l'Etat et des communes; 2° prix des journées payées par les convalescents : 50 centimes pour les sociétés de secours mutuels, 75 centimes pour les ateliers abonnés, 1 fr. pour les convalescents qui viennent directement de leur domicile; 3° part sur les fonds du legs Montyon : 4° revenu des immeubles dont l'empereur a doté l'asile. Chaque journée de convalescent coûte à l'asile 2 fr. 40 c., y compris les frais généraux. Le budget des dépenses, pour 1860, s'élève à 365,965, fr. 89 c.

La création de l'*asile de Vincennes* a pour but de laisser aux ouvriers convalescents le temps de réparer leurs forces avant de reprendre leurs travaux. Ils trouvent là des moyens de distraction nombreux : outre la bibliothèque, ils ont à leur disposition des jeux de quilles, de boule, de tonneau, de dames, de dominos, de loto; les cartes sont prohibées; un petit théâtre a été construit dans l'une des salles de jeu; il sert dans les grandes circonstances, tous les soirs il y a séance de chant; acteurs et chanteurs se recrutent parmi les convalescents. Le dimanche, le lundi et le jeudi, on est admis à visiter les convalescents au parloir ou dans le jardin; on ne peut sous aucun prétexte pénétrer dans les chambres.

Le Vésinet possède un établissement analogue pour les femmes convalescentes. Il est à souhaiter que les départements et les pays étrangers suivent bien vite l'exemple que Paris leur a donné par ces créations charitables.

Nous tenions à donner sur l'*asile de Vincennes* tous les détails circonstanciés qu'on vient de lire, et qui sortent un peu du plan suivi dans cet ouvrage; car cet établissement est une des institutions les plus intelligemment philanthropiques qui aient été fondées. A Paris, les hôpitaux sont quotidiennement encombrés; il faut que le convalescent se hâte de faire place à de plus malades que lui, qui frappent constamment à la porte. On comprend tous les inconvénients qui peuvent résulter de la sortie prématurée de pauvres ouvriers, guéris de leur mal, mais qui n'ont pas recouvré suffisamment leurs forces. Avant l'institution de l'*asile de Vincennes*, ces hommes, qui doivent demander au travail leur pain quotidien, passaient sans transition de l'Hôtel-Dieu à l'atelier. De là, des rechutes fréquentes et souvent mortelles que l'*asile de Vincennes* prévient en permettant au convalescent d'attendre le retour complet de ses forces physiques.

— *Champ d'asile.* V. Champ.

ASILE s. m. (a-zi-le — du lat. *asilus*, taon). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des tanystomes : *Le vol des* ASILES *est prompt et vif.* (Duméril.) *L'*ASILE *frelon se trouve dans toute l'Europe.* (Duponchel.)

— Ornith. Nom donné par plusieurs naturalistes au *pouillot*.

— **Encycl.** Entom. Le nom d'*asile* s'applique, dans la classification de Latreille, d'une part à une tribu d'*insectes diptères* de la famille des *tanystomes*, tribu divisée en deux sections, celle des *asilides* ou *asiliques* et celle des *hybotinis;* de l'autre à un genre de la section des *asilides*. La tribu des *asiles* présente les caractères suivants : trompe saillante dirigée en avant; gaîne du suçoir presque cornée; palpes petits; vol rapide accompagné d'un bourdonnement assez fort. Ces insectes sont carnassiers et très-voraces; leurs larves vivent dans la terre.

Le genre *asile proprement dit* se reconnaît à ses antennes, dont le dernier article est terminé par un stylet très-distinct en forme de soie, à son abdomen en cône allongé, très-pointu dans les femelles. Les principales espèces sont l'*asile frelon* long de 0,025, d'un jaune d'ocre, et l'*asile cendré* long de 0,015, d'un gris cendré. Le premier se rencontre vers la fin de l'été dans les lieux sablonneux; le second est commun dans les jardins et dans les bois en automne.

ASILIDES s. m. pl. (a-zi-li-de — du lat. *asilus*, taon, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Section d'insectes diptères, tribu des *asiles*, famille des tanystomes, dont les principaux genres sont les asiles proprement dits, les dasypogons, les dioctries, les gonypes : *Les* ASILIDES *volent avec rapidité, surtout pendant les chaleurs, et font entendre un bourdonnement assez fort.* (Focillon.) ‖ On dit aussi ASILIQUES.

ASILINCUM, nom latin de Château-Chinon.

ASILIQUES s. m. pl. (a-zi-li-ke). V. Asilides.

ASILITES s. m. pl. (a-zi-li-te — rad. *asile*). Entom. Division de la tribu des asilides.

ASIMA, divinité des habitants de Hamath, dont il est parlé dans le deuxième livre des *Rois*. Des légendes juives nous apprennent qu'elle était représentée sous la forme d'un singe (*Asima* ne serait peut-être alors qu'une altération du latin *simia*), d'un âne ou d'un bouc; cette dernière figure rappelle le Pan grec et égyptien. Le Deutéronome désigne sous le nom d'*Asima* une espèce de bouc. Quelques auteurs ont pris *Asima* pour le symbole du soleil, parce que Hamath n'est pas très-éloignée d'Emèse, où cet astre était adoré sous le nom d'*Elah Gabala* (d'où le nom de l'empereur romain Héliogabale). Calmet pense qu'*Asima* est le mot persan *Asonman*, ange de la mort; suivant d'autres autorités, c'est *Aschonma* qui, dans le Zend-Avesta, est le nom d'une planète. Schulde a écrit un traité, intitulé *de Asima Hamathœrum idolo*, sur le culte rendu à cette divinité.

ASIMINE s. f. (a-zi-mi-ne). Bot. Fruit produit par la soudure de plusieurs autres fruits charnus. Syn. de *syncarpe*. On dit aussi ASSIMINE. ‖ Fruit de l'asiminier.

ASIMINIER s. m. (a-zi-mi-nié — rad. *asimine*). Bot. Genre de plantes de la famille des anonacées, renfermant six espèces, dont les fruits sont comestibles. Ces arbres appartiennent aux régions tempérées de l'Amérique du Nord, et peuvent être cultivés en plein air sous nos climats. On dit aussi ASSIMINIER.

Asinaire (L'), comédie de Plaute. Le titre de cette comédie est une allusion aux ânes dont un vieillard, Déménète, dérobe le prix à sa femme, Artémone, par les fourberies de deux esclaves, Liban et Léonide, pour payer les débauches de son fils, auxquelles il ne rougit pas de prendre part. Artémone, plus riche et plus jeune que Déménète, n'avait consenti à l'épouser qu'à la condition de rester maîtresse de ses biens. Elle a un esclave dotal, Sauréa, qui place son argent, vend ses marchandises, reçoit l'argent pour elle et lui sert de factotum. Un marchand de Pella, à qui Sauréa a vendu des ânes, doit venir en apporter le prix, montant à vingt mines. Cependant, Argyrippe, fils de Déménète, a pour maîtresse une jeune courtisane, nommée Philénie, dont la mère, Cléérète, est une de ces femmes méprisables qui, ne pouvant plus trafiquer de leurs charmes, prostituent la beauté de leur propre fille et affichent hautement leur prétention d'en tirer le plus d'argent possible. Elle a favorisé les amours de Philénie et d'Argyrippe, tant que la bourse de celui-ci n'était pas vide; mais dès qu'elle a tiré de lui tout ce qu'elle pouvait en obtenir, elle le chasse et lui défend de revoir sa fille. A la fin d'une scène où elle étale effrontément sa cupidité, elle fait entendre à Argyrippe que, s'il veut encore posséder Philénie, il faut qu'il lui donne vingt mines, précisément la somme que doit apporter de Pella le marchand à qui Sauréa a vendu les ânes. Les deux esclaves de Déménète, avec l'autorisation de leur maître, s'entendent pour tromper le marchand; l'un d'eux se donne pour Sauréa, et, après bien des difficultés, parvient à toucher l'argent. Ils vont ensuite trouver Argyrippe chez sa maîtresse, et avant de lui remettre le sac précieux, non contents d'obtenir chacun un baiser de la jeune fille, ils obligent leur jeune maître, l'un à embrasser ses genoux, l'autre à le porter sur son dos en se traînant sur les genoux et sur les mains. Enfin, ils remettent l'argent, en posant encore pour condition que la jeune courtisane appartiendra, pour une nuit, au vieux Déménète, et le fils y consent.

Mais Philénie était aimée par un autre jeune homme, nommé Diobole. Quand celui-ci apprend qu'Argyrippe a trouvé de l'argent et qu'il reste l'amant en titre, il envoie son parasite tout révéler à la femme de Déménète. Furieuse d'avoir été volée et, de plus, trahie par son mari, elle accourt chez la courtisane, y surprend Déménète au moment où il allait se mettre à table avec son fils et Philénie, lui fait une scène violente, et le ramène honteusement à la maison.

Une telle comédie ne serait pas supportable sur nos théâtres modernes; elle révolterait tous nos instincts de moralité et de délicatesse. Mais à Rome, elle n'était qu'une peinture fidèle des mœurs du temps, et il est permis de croire qu'en dévoilant ainsi les secrets les plus honteux du métier de courtisane, Plaute a pu se persuader que sa pièce devait être utile à la jeunesse, en lui mettant sous les yeux, sans déguisement, toutes les hontes de la débauche. Voici comment un écrivain de notre temps, qui a fait de cette pièce une étude approfondie, excuse, ou plutôt explique cette liberté de mœurs et de langage qui nous choque à un si haut point : « L'intérieur de la maison des courtisanes, véritable atelier de ruses et d'escroqueries, est une peinture pleine de force, vraiment curieuse, qui, par son immoralité même, pouvait, comme l'esclave ivre de Sparte, servir d'enseignement à la jeunesse romaine. Ce qui excuse encore l'auteur d'avoir choisi souvent un tel lieu de scène, c'est qu'à Rome il n'y avait pas de société proprement dite, comme dans l'Europe moderne. La maison des courtisanes était un rendez-vous où l'on venait se délasser des affaires et des brigues du forum. Les plaisirs de l'esprit, les discussions littéraires ou philosophiques étaient admis dans ces cercles galants... Au reste, il ne faut pas s'y méprendre. La jeune courtisane de l'*Asinaire* n'est pas une créature dégradée qui étale son infamie aux yeux des spectateurs et triomphe de ses honteux succès. Elle a de nobles sentiments et une délicatesse qui la relèvent et la rendent intéressante. Tout l'odieux, toute la honte tombent sur sa mère, la vieille Cléérète, exposant, à haute voix et sans rougir, les secrets, les perfidies de son vil métier; figure d'un effronté cynisme, peinte avec l'énergie de Juvénal. Le contraste entre la corruption éhontée de la mère et la vertueuse résistance de la fille, qui ne veut qu'un amant, est exprimé avec une grâce ingénieuse par ce mot de Philénie : *Le berger qui a soin des brebis d'autrui en a une qu'il préfère et qui fait sa consolation.* On voit que ce tableau hardi, libre jusqu'à la licence, renferme une haute moralité, qu'il offre une excellente leçon aux jeunes gens bernés et ruinés par les courtisanes, comme aux vieillards débauchés qui compromettent leur dignité de pères de famille. » Ainsi, Philénie peut être considérée à la rigueur comme une amante tendre et sincère; mais, fidèle à son intention morale, le poëte se garde bien d'en faire une *Dame aux Camélias*, poitrinaire ou sentimentale. De peur que sa Philénie ne devienne intéressante, et que son caractère ne fasse indirectement l'apologie de sa conduite, Plaute nous la montre dans des situations ridicules. Il fait rire aux dépens de l'héroïne, et, en cela, il ne s'écarte pas de la vérité. Molière a fait à cette comédie plusieurs emprunts qu'on retrouve dans le *Bourgeois gentilhomme* et dans les *Fourberies de Scapin*, bien que cette dernière pièce soit presque entièrement imitée de l'*Andrienne* de Térence. La composition de l'*Asinaire* a paru à certains critiques irrégulière et décousue en plusieurs endroits; mais cela tient peut-être à ce qu'ils ne se sont pas assez gardés de juger le poëte latin d'après les usages actuels. On a soupçonné quelques lacunes : les indices ne suffisent pas pour faire accepter sans réserve cette conjecture. Le Démophile, poëte grec, à qui Plaute dit lui-même avoir emprunté le sujet de sa comédie, est complétement inconnu. Peut-être faut-il lire *Diphile;* ce Diphile était contemporain de Ménandre; un copiste ignorant pourrait bien avoir écrit *Démo* pour *Di*, et les copistes à la suite auraient répété la faute, qui se serait ainsi transmise jusqu'à nous. Cette question nous amène à dire, en terminant, qu'une chose digne de remarque, c'est que la plupart des noms des personnages qui figurent dans l'*Asinaire* sont significatifs. En cela, Plaute imitait les Grecs, qui forgeaient des mots tout exprès pour servir de noms aux héros de leurs comédies. Ces noms indiquaient, soit directement, soit par une antiphrase ironique, un des côtés du caractère du personnage.

ASINAIRES s. f. pl. (a-zi-nè-re). V. Asinaries.

ASINAL, ALE adj. (a-zi-nal, a-le — du lat. *asinus*, âne). Néol. Qui tient de l'âne : *Figure* ASINALE.

ASINALUNGA, bourg du royaume d'Italie, dans l'ancien duché de Toscane, province et à 32 kilom. S.-O. d'Arezzo, ch.-lieu de district; 2,000 hab.

ASINARA, île du royaume d'Italie, à 4 kilom. de la côte N.-O. de la Sardaigne, au N. du cap Falcone; superficie, 102 kilom. carrés; sol montagneux et très-fertile, surtout en pâturages; jadis bien peuplée, habitée aujourd'hui par des pêcheurs et quelques bergers.

ASINARI (Frédéric), comte de Camerano, poëte italien, né à Asti (Piémont), vivait au milieu du XVIe siècle. Il servit dans les troupes du duc de Savoie, et cultiva la poésie par délassement. Ses œuvres, qui ont quelque réputation, se composent de sonnets, de *canzoni*, de poëmes et de compositions lyriques; elles sont répandues dans divers recueils. La bibliothèque de Turin possède de ce littérateur des œuvres inédites en manuscrits, poëmes, tragédies, sonnets, etc.

Un de ses parents, ou, suivant d'autres, son propre fils, *Octavien Asinari*, est auteur d'une bonne tragédie de *Tancrède*, qui avait d'abord été faussement attribuée au Tasse.

ASINARIES s. f. pl. (a-zi-na-rî). Antiq. gr. Fêtes qui se célébraient à Syracuse en souvenir de la destruction complète de la flotte athénienne. On dit aussi ASINAIRES.

ASINARUS, petit fleuve de l'ancienne Sicile, affluent de la mer Ionienne, à 25 kilom S.-O. de Syracuse. C'est sur les bords de cette rivière que les Athéniens, commandés par Nicias, furent défaits par les Syracusains dans la malheureuse expédition de Sicile (413 av. J.-C.). L'*Asinarus* s'appelle actuellement *Noto* ou *Falunara*.

ASINDULE s. m. (a-zain-du-le). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, voisin des tipules, et comprenant une seule espèce, qui habite le nord de la France, où elle vit sur les champignons.

ASINE adj. f. (a-zi-ne — du lat. *asinus*. Ce mot, d'où l'on a dérivé immédiatement *asine* sans qu'il passe par la série des transformations populaires, a également donné naissance au mot *âne*, ainsi que le prouve sa forme contractée. Un grand nombre de termes latins ont ainsi servi de point de départ à une double lignée de dérivés parallèles; l'une populaire, et caractérisée en même temps par une altération considérable de la forme et par la conservation de l'accent tonique; l'autre artificielle et savante, d'origine relativement récente, calquée avec assez d'exactitude sur le terme latin et ne tenant pas toujours compte de l'accent tonique. Nous citerons comme exemple le mot latin *legere*, qui, d'une part, a donné *lire* (avec l'accentuation de la syllabe radicale), *élite*, etc., et, d'autre part, *lecture*, *lecteur*, *élection*, etc. *Asinus* est devenu pareillement *âne* et *asine* (*asina*). Quant à l'origine d'*asinus*, il faut évidemment rapprocher ce mot du grec *onos*, âne, vraisemblablement contracté pour *osnos*, exactement comme en français *asinus*, *asne*, *âne* (très-voisin de *onos-hemione*, *demi-âne*). Le sanscrit ne nous fournit aucun éclaircissement pour la racine primitive d'*asinus* et de *onos*, et Benfey, remarquant avec beaucoup de sagacité que l'âne appartient essentiellement à l'Orient sémitique, pense qu'il faut rapprocher le nom de l'animal de l'hébreu *oton*, qui a le même sens. *Oton* aurait été successivement changé par les Grecs en *oson* (le *t* et le *s* se remplaçaient dans certains dialectes grecs) en *osn*, en *osn-os* (*as-i-nus* et enfin en *onos*. Le diminutif latin *asellus*, petit âne, nous explique les formes gothiques *asilus*, allemande moderne *esel*, slave *osel*, etc., qui toutes signifient âne, et sont par conséquent proches parentes de notre mot français). Econ. agric. Qui appartient à l'âne, qui constitue l'âne : *Bêtes* ASINES.

— *Races asines*, Se dit des diverses variétés produites dans l'âne domestique par le climat, le régime, les croisements. ‖ *Population asine*, Somme, total des bêtes asines qu'on a élevées dans une même contrée : *La population* ASINE *de la France s'élève à près de 475,000 têtes.* (Lecoq.)

ASINELLI (les frères), architectes bolonais, florissaient au commencement du XIIe siècle. Ils étaient deux frères, également habiles dans leur art. Gherardo, le seul dont le pré-

nom soit parvenu jusqu'à nous, paraît avoir eu la direction des travaux qu'ils exécutèrent ensemble. Ils se sont rendus célèbres par la construction de deux tours, qui sont au nombre des monuments les plus intéressants de Bologne. Celle qui porte leur nom (*torre degli Asinelli*) s'élève à une hauteur de 83 m. 35 c.; elle fut fondée en 1109, mais on pense que ce n'est que par des exhaussements, opérés à diverses époques, qu'elle a atteint son élévation actuelle. On attribue à un tassement dans les fondations l'inclinaison de 1 m. 60 c. que présente son axe, déviation d'ailleurs peu sensible à l'œil. Cette tour, au sommet de laquelle conduit un escalier en limaçon, s'élève au milieu même de Bologne. Elle sert quelquefois à des observations astronomiques. La tour voisine, appelée la *Garisenda*, passe pour avoir été bâtie par les mêmes architectes; mais on n'en a pas la preuve. Elle n'a que 41 m. de hauteur, mais son inclinaison n'est pas moindre de 2 m. 60 c. Cette construction, dont le premier aspect cause un véritable effroi, a fourni à Dante une image des plus pittoresques; c'est à elle qu'il compare le géant Antée se penchant pour le saisir lui et son guide. On croirait voir, en effet, la *Garisenda* se baisser lorsque les nuages fuient au-dessus de ses créneaux.

ASINIUS GALLUS. V. GALLUS.

ASINIUS POLLION, historien, poète, orateur, général et consul romain, qui vivait au temps d'Auguste. V. POLLION.

ASINUS ASINUM FRICAT, proverbe latin qui signifie *L'âne frotte l'âne*. Se dit de deux personnes qui s'adressent mutuellement des éloges outrés. La fameuse scène des *Femmes savantes*, où Vadius et Trissotin s'adressent l'un à l'autre des louanges ridicules, est le type de l'*Asinus asinum fricat* :

TRISSOTIN.
Vos vers ont des beautés que n'ont point tous les [autres.
VADIUS.
Les Grâces et Vénus régnent dans tous les vôtres.
TRISSOTIN.
Vous avez le tour libre et le beau choix des mots.
VADIUS.
On voit partout chez vous l'*ithos* et le *pathos*.
TRISSOTIN.
Nous avons vu de vous des églogues d'un style
Qui passe en doux attraits Théocrite et Virgile.
VADIUS.
Vos odes ont un air noble, galant et doux,
Qui laisse de bien loin votre Horace après vous.
VADIUS.
Est-il rien d'amoureux comme vos chansonnettes?
TRISSOTIN.
Peut-on rien voir d'égal aux sonnets que vous faites?
TRISSOTIN.
Rien qui soit plus charmant que vos petits rondeaux?
VADIUS.
Rien de si plein d'esprit que tous vos madrigaux?
TRISSOTIN.
Aux ballades surtout vous êtes admirable.
VADIUS.
Et dans les bouts-rimés je vous trouve adorable.
TRISSOTIN.
Si la France pouvait connaître votre prix...
VADIUS.
Si le siècle rendait justice aux beaux esprits...
TRISSOTIN.
En carrosse doré vous irez par les rues.
VADIUS.
On verrait le public vous dresser des statues.

La Fontaine a également rappelé l'*Asinus asinum fricat* dans les vers suivants :

L'autre jour, suivant à la trace
Deux ânes qui, prenant tour à tour l'encensoir,
Se louaient tour à tour, comme c'est la manière,
J'ouïs que l'un des deux disait à son confrère :
. . . . . .
Ces ânes, non contents de s'être ainsi gratifiés,
S'en allèrent dans les cités,
L'un l'autre se prôner.....

On lit aussi dans l'*Eloge de la folie* :

« Rien n'est plus plaisant que de voir des *ânes s'entre-gratter*, soit par des vers, soit par des éloges qu'ils s'adressent sans pudeur : « Vous surpassez Alcée, dit l'un. — Et vous Callimaque, dit l'autre. — Vous éclipsez l'orateur romain. — Et vous, vous effacez le divin Platon ! »

« Ces vers, tels que Rousseau nous les donne, sont un chef-d'œuvre de barbarie, de lyrique stupidité; ces vers démontrent que leur auteur n'avait aucun sentiment de la mesure, de la cadence, de la mélodie, de l'énergique sonorité du style. Si La Harpe les admire, les exalte, n'en soyez point surpris; il devait en agir ainsi, ne fût-ce que pour remettre en action le vieux dicton des pédants : *Asinus asinum fricat.* »
CASTIL-BLAZE.

« Que veux-tu que je fasse de ces faquins littéraires? demanda Satan.
— Allonge-leur les oreilles de quinze pouces, de façon qu'elles leur tombent sur le nez et qu'ils ne puissent parler sans les mordre à belles dents; loge-les ensemble, force-les de s'embrasser sans s'égratigner, et fais-leur apprendre le rudiment jusqu'à la règle *Asinus asinum fricat.* »
BALZAC.

ASIOLI (Boniface), musicien et compositeur italien, né à Correggio en 1769, mort en 1842. Il se livra, dès l'âge de huit ans, et écrivit dans le cours de sa carrière des cantates et autres morceaux, qui sont surtout connus en Italie. Il a en outre donné les ouvrages suivants : *Principes élémentaires de musique; Traité d'harmonie et d'accompagnement*, etc.

ASION s. m. (a-zi-on — du lat. *asio*, sorte de chouette). Ornith. Syn. du genre *duc*.

ASION-GABER, ville de l'ancienne Arabie, port sur le golfe Elanite, dans l'Idumée, d'où partaient les flottes de Salomon pour le pays d'Ophir.

ASIOS, nom d'un sage qui fit le *Palladium*, et qui en fit don à Tros. On sait que le mystérieux talisman devait rendre imprenable la ville qui le possédérait.

ASIPHONOBRANCHE adj. (a-si-fo-no-branche — du gr. *a* priv.; *siphôn*, siphon; *branchia*, branchies). Moll. Se dit des mollusques dont les branchies sont contenues dans une cavité qui ne se prolonge point en siphon. ‖ s. m. pl. Nom donné par de Blainville à un ordre de mollusques gastéropodes qui offrent ce caractère. Les asiphonobranches de de Blainville correspondent à la famille des trochoïdes et à une partie de celle des capuloïdes de Cuvier.

ASIPHONOÏDE adj. (a-si-fo-no-ï-de — du gr. *a* priv.; *siphôn*, siphon, et *eidos*, forme). Zool. Qui n'a pas de siphon à sa coquille.

— s. m. pl. Groupe d'animaux à coquilles microscopiques et dépourvues de siphon. On le rapportait autrefois aux céphalopodes; aujourd'hui, il n'est plus même rangé parmi les mollusques.

ASIR v. a. ou tr. (a-zir — du lat. *ardere, arsum*, brûler). Pop. Faire une tache jaunâtre à une étoffe, soit en la repassant avec un fer trop chaud, soit en l'approchant trop près du feu. Se dit aussi de la tache jaunâtre qui se forme sur la peau lorsqu'on a touché un objet trop chaud : *Vous allez* ASIR *cette chemise.*

S'asir, v. pr. Etre asi : *Ce linge va s'*ASIR. *Je* ME SUIS ASI *les doigts en tirant le plat du four.*

ASIRAQUE s. m. (a-zi-ra-ke — du gr. *asirakos*, nom d'un insecte). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, voisin des fulgores, et comprenant un petit nombre d'espèces, qui se trouvent en Europe et dans diverses régions.

ASITIE s. f. (a-si-tî — du gr. *a* priv.; *sitôn*, aliment). Méd. Abstinence forcée. ‖ Perte de l'appétit; dégoût pour les aliments.

ASIUS de Samos, poète grec, vivait dans le VE ou le VIE siècle av. J.-C. C'est un des plus anciens auteurs de *généalogies* en forme de poème épique. Il ne nous reste de ses œuvres que quelques fragments, qui ont été publiés à la suite de l'*Hésiode* de Dübner; Didot, 1840.

ASKE, nom donné au premier homme dans la mythologie scandinave. Il fut égorgé, ainsi que sa femme Embla (*Eve*) et ses trois fils, par les trois fils de Bor. On l'appelle aussi ASKOUR.

ASKÉLIE s. f. (a-ské-lî — du gr. *a* priv.; *skélos*, jambe). Térat. Monstruosité caractérisée par l'absence de jambes. ‖ On dit aussi ASCÉLIE.

ASKÈPE adj. et s. m. (a-skè-pe — du gr. *a* priv.; *skepê*, couverture, vêtement). Nom donné à de jeunes pages qui, à la cour de Constantinople, se tenaient toujours tête nue.

ASKER-MOKREM, ville importante située dans la province persane du Khouzistan, et dont la fondation remonte à l'époque de l'invasion musulmane. Elle remplaça l'ancienne ville *Houstap-Abad*, ou *Houstem-Karad*, que les Arabes vainqueurs détruisirent, et dans le dernier nom de laquelle (*Karad* ou *Karaz*) on retrouve une analogie frappante avec le *Charan* des historiens grecs. *Asker-Mokrem* signifie littéralement l'armée, le lieu de campement de Mokrem, général chargé de soumettre cette partie de la Perse. Cette ville est la patrie du célèbre grammairien Abou-Ahmed-Hassan-Abd-Allah-*el-Askeri* (natif de *Asker-Mokrem*).

ASKEW ou **ASCEW** (Anne). Jeune femme qui fut un des martyrs de la réforme en Angleterre, était fille d'un gentilhomme catholique du comté de Lincoln et naquit en 1521. Elevée dans la foi romaine, elle se passionna pour les études de théologie, voulut examiner par elle-même les questions qui divisaient les orthodoxes et les réformés, sentit naître des doutes dans son esprit, et finit par se laisser entraîner dans les opinions du protestantisme. Mariée contre son gré à un catholique ardent, elle demeura, sous le toit conjugal, fidèle à ses convictions. Son époux indigné alla, dans l'égarement de son fanatisme, jusqu'à la dénoncer à Henri VIII comme dogmatisant sur la présence réelle. Le despote, qui, en imposant comme le pontife d'une religion nouvelle, frappait aussi cruellement les partisans du pape que ceux de Luther, fit jeter en prison la jeune théologienne, et ordonna au chancelier et au lord-maire de l'examiner sur ses croyances. Ces fonctionnaires, si singulièrement transformés en théologiens par un caprice du maître, s'acquittèrent de leur mission avec la brutalité stupide de l'ignorance et du fanatisme. Le lord-maire demanda à la jeune fille si elle croyait pas qu'un prêtre pût faire d'une hostie le corps de Jésus-Christ. Elle répondit avec calme : « J'ai lu que Dieu avait fait l'homme; mais je n'ai jamais lu que l'homme puisse faire Dieu. » Le lord-maire reprit : « Si un rat mangeait l'hostie après qu'elle a été consacrée, qu'arriverait-il au rat? — Je ne puis vous le dire, milord, répondit Anne. — Eh bien! répliqua le lord-maire d'un ton doctoral, je dis que le rat serait damné. — Pauvre rat! » dit la prisonnière avec une douce et fine ironie. A toutes les obsessions, à toutes les persécutions, elle continua d'opposer ce mélange d'ineffable douceur et de fermeté héroïque qu'on admire dans les confesseurs de la réforme, et qui faisaient revivre avec éclat les traditions oubliées des grands martyrs des temps primitifs du christianisme. Conduite de Newgate à la Tour de Londres, Anne fut l'objet des plus odieuses persécutions, et les supporta avec une telle constance, que ses geôliers et jusqu'à ses bourreaux finirent par s'attendrir sur son sort. Le lieutenant de la Tour ayant refusé de la mettre à la torture, le chancelier Wriothesely, dont le nom mérite d'être conservé, se dépouilla, dit-on, de sa robe, et poussa la férocité jusqu'à remplir lui-même l'horrible ministère du bourreau, mais sans pouvoir vaincre l'énergie sublime de la jeune enthousiaste, qui embrassa la mort plutôt que de consentir à l'abjuration. Les membres brisés par la torture, elle fut portée au supplice dans un fauteuil. Sur le bûcher, on lui offrit une dernière fois la vie au prix d'une rétractation; elle répondit avec calme : « Je ne suis pas venue ici pour renier mon Seigneur et mon maître. » Enveloppée par les flammes, elle priait encore pour obtenir de Dieu le pardon de ses bourreaux. Ceci se passait à Londres, le 16 juillet 1546. Anne Askew avait vingt-cinq ans. On a publié après sa mort la relation de son procès et quelques écrits de piété qu'elle avait composés dans sa prison.

ASKEW (Antoine), médecin et érudit anglais, né à Kendal en 1722, mort en 1773. Possesseur d'une grande fortune, il l'employa de la manière la plus intelligente, en voyages et en achats de livres et manuscrits rares et précieux, qu'il mettait libéralement à la disposition des savants. Le catalogue de sa riche bibliothèque a été publié à Londres en 1775. Il avait aussi rapporté de nombreuses inscriptions grecques, qui sont aujourd'hui au musée Britannique.

ASKITH, nom d'un désert qui occupe une partie de la vallée de Hosaïb, en Egypte. Il y existait autrefois un monastère, dans lequel se réfugia saint Arsène, après avoir quitté la cour de Théodose, pour fuir la colère d'Arcadius. Ce monastère a porté le nom d'Arsenius et plus tard celui de Jean Qasir ou Qosair (petit). Peut-être aussi que ce dernier nom lui vient du voisinage d'une ville qui s'appelait de même, et qui n'est autre chose que l'ancienne *Coptos*, port qui était autrefois l'entrepôt du commerce entre l'Arabie et l'Egypte.

ASKOUR, le même que ASKE.

ASLA s. m. (a-sla). Métrol. Mesure de longueur en usage autrefois en Egypte et en Asie, et valant en mètres 127,8063.

ASLACUS (Conrad), théologien, né à Bergen (Norwége) en 1564, mort en 1624. Il étudia les mathématiques et l'astronomie sous Tycho-Brahé et devint professeur de philosophie à l'université de Copenhague. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Physica et ethica mosaica, duobus libris*, 1613; *Oratio de religionis per Lutherum reformatæ origine et progressu in Germania et regnis Daniæ et Norwegiæ, ab anno* 1517 *ad annum, hujus seculi XVII*, 1621.

ASLANI s. m. (a-sla-ni). Métrol. Nom d'une monnaie turque qui n'est autre que l'écu ou *thaler* de Hollande, ayant cours dans les marchés du Levant. Ce mot, qui est prononcé par corruption *aslani*, et qui régulièrement devrait être écrit *arslani* (*lion*), est turc, et signifie *lion*, à cause de la figure de lion que portent ces pièces. Les Egyptiens, ayant pris le lion pour un chien, appellent cette monnaie *abou-kelb*, littéralement le *père du chien*, c'est-à-dire *qui a un chien*. L'aslani a une valeur nominale de 2 fr. 85 c.

ASLEY, violoniste anglais, mort en 1818. Elève de Giardini et de Barthelemon, il devint un des bons violonistes de son temps. Viotti l'a souvent choisi comme l'un de ses coopérateurs dans l'exécution de ses morceaux.

ASLO. Myth. gr. L'un des chevaux du soleil.

ASMODÉE, personnalité diabolique dont il est question dans le livre de *Tobie*, et qui paraît avoir été le démon de l'amour impur, et la personnification des instincts voluptueux. Ce mot dérive de la racine hébraïque *asamod*, détruire, exterminer; cependant plusieurs savants étymologistes, entre autres Winer et Reland, lui donnent une origine persane, et ils rapprochent *asmodi* du verbe persan moderne *azmonden*, éprouver, tenter. En admettant cette hypothèse, *Asmodée*, démon de l'amour et de la volupté, serait considéré comme le tentateur par excellence. Plusieurs écrivains juifs font naître Asmodée de l'inceste de Tubal Caïn et de sa sœur Noëma; ils disent également qu'après qu'il eut tenté de détrôner Salomon pour se mettre à sa place, ce roi le vainquit et le fit poursuivre par Gabriel jusque dans la haute Egypte, où l'ange l'enchaîna dans une grotte voisine de la ville de Taata. Le voyageur Paul Lucas assure lui avoir parlé, et Don Calmet cite ingénument ce témoignage. Dans la Bible, Asmodée, pris de passion pour la belle Sara, fille de Raguel, fait successivement périr les sept époux que son père lui a donnés; mais l'ange Raphaël, le céleste guide de Tobie, calme les appréhensions du jeune Hébreu, en lui apprenant que les sept fiancés n'ont été livrés à la crudité d'Asmodée que parce qu'ils avaient épousé Sara uniquement pour leur plaisir. « Il faut, lui recommande-t-il, garder la continence avec elle pendant trois nuits, et prier Dieu tous deux ensemble. » « Il semble qu'avec une telle instruction, dit Voltaire, on n'ait plus besoin d'aucun secours pour chasser Asmodée; mais Raphaël ajoute qu'il y faut le cœur d'un poisson grillé sur des charbons ardents. Pourquoi donc n'a-t-on pas employé, depuis, ce secret infaillible pour chasser le diable du corps des filles? »

Les Juifs regardaient Asmodée comme le prince des démons, le symbole de l'impureté, et comme exemple de sa merveilleuse habileté, ils rapportaient que, contraint par Salomon de travailler au temple de Jérusalem, il en acheva la construction sans employer ni marteau, ni hache, ni aucun instrument de fer, et en faisant seulement usage d'une certaine pierre qui coupait le granit. Comme le diamant coupe le verre. Asmodée est un type que les Juifs avaient sans doute rapporté de la Perse.

— **Littér.** Au XVIIE siècle, un auteur espagnol, Guévara, a mis en scène ce diable illustre dans un roman, intitulé DIABLO COIVELO, le *Diable boiteux*, que Le Sage a immortalisé en l'imitant et en adaptant aux mœurs françaises de son temps l'idée mère de l'ouvrage de Guévara. Dans le roman français, et dans la pièce fort rare du même auteur, intitulée les *Béquilles du Diable boiteux*, Asmodée enlève les toits des maisons de Madrid, et dévoile à son compagnon tous les événements secrets qui se passent dans l'intérieur des habitations. « Pour moi, dit-il, je fais des mariages ridicules : j'unis des barbons avec des mineures, des maîtres avec leurs servantes, et des filles mal dotées avec de tendres amants qui n'ont point de fortune. C'est moi qui ai introduit dans le monde le luxe, la débauche, les jeux de hasard et la chimie. Je suis l'inventeur des carrousels, de la danse, de la musique, de la comédie et de toutes les modes nouvelles de France.... Je suis le démon de la luxure, ou, pour parler plus honorablement, le dieu Cupidon. »

De nos jours quelques petites feuilles littéraires ont pris ce nom pour titre, voulant indiquer par là que leur curiosité pénétrait les secrets les plus cachés, découvrait la malice des hommes, en un mot, qu'elles pouvaient tenir leurs lecteurs au courant de tout ce qui se passait *urbi et orbi*. De même, on donne le nom d'*Asmodée* à celui qui est informé de tous les événements, de mille circonstances particulières, sans que l'on aperçoive le fil qui l'a dirigé :

« Lorsque j'ai dû, comme un autre *Asmodée*, enlever les toits de notre vieux couvent pour montrer l'intérieur de ses cloîtres et de ses salons, j'ai certainement omis d'indiquer quelques personnages, négligé même quelques noms; mais j'espère qu'on aura d'autant plus d'indulgence, qu'en échange de cet oubli, j'ai peut-être inspiré le désir d'être admis à l'Abbaye-aux-Bois. »
Duchesse D'ABRANTES.

« De moment en moment, sort de cette porte une escouade de sergents de ville. C'est le quartier général de l'armée qui est appelée à lutter contre la horde indisciplinée des truands modernes, des praticiens de la filouterie. On enviera à la puissance d'*Asmodée*, on voudrait voir à travers la muraille. Que de secrets sont déposés dans cet asile mystérieux qu'appelle la préfecture de police ! »
L'*Univers illustré*.

« Une plainte de prisonnier, un cri de faim dans la chaumière, de souffrance dans la mansarde, une agonie de blessé sur un lit d'hôpital, une mère pressant ses trois enfants contre sa mamelle épuisée, près de son mari mort sur son grabat, un sanglot étouffé, une voix d'enfant aux pieds nus sur la neige; tout cela retentissait dans l'âme de Béranger, comme si un autre *Asmodée* avait enlevé à ses yeux les toits des capitales ou le chaume des huttes. »
LAMARTINE.

« Voulez-vous connaître l'intérieur d'une maison, savoir le nom des personnes qui l'habitent, leur état, leurs habitudes, leur fortune? Il n'est pas besoin pour cela d'avoir un *Asmodée* à vos ordres; il vous suffira de causer un moment avec le portier. »
PAUL DE KOCK.

« Presque au même instant, un cavalier arrivait au grand trot sur la place, et s'arrêtait devant l'hôtel où il venait de voir entrer la jeune femme. Il se posta devant la porte cochère, et se mit à contempler cette masse imposante de pierres; on eût dit qu'il espérait que, grâce au secours de quelque nouvel *Asmodée*, ces pierres allaient s'entr'ouvrir et lui laisser voir ce qui se passait dans l'intérieur du bâtiment. »
ALEX. DE LAVERGNE.

ASMONÉE, prince juif, donna son nom à la race des Asmonéens ou Macchabées.

ASMONÉENS, nom sous lequel on désigne en général la famille des Macchabées, qui gouvernèrent la Judée pendant cent vingt-six ans, depuis Simon, fils d'Asmonée, jusqu'à Antigone, roi, et Aristobule, sacrificateur, qu'Hérode immola à son ambition.

Les principaux membres de cette famille furent les suivants : Matathias, vieux prêtre qui s'enfuit de Jérusalem vers Modin, avec ses cinq fils, pour échapper aux persécutions d'Antiochus Epiphane. Un jour qu'un Juif allait sacrifier aux idoles, Matathias se précipita sur l'apostat, le tua sur l'autel et s'enfuit dans les montagnes, où il fut suivi d'un grand nombre de Juifs fidèles qui le prirent pour chef. Après la mort de Matathias, son fils Judas, dit Macchabée, lui succéda et remporta plusieurs victoires signalées contre les lieutenants d'Antiochus. Mais sous Démétrius Soter, successeur d'Antiochus, après quelques succès remportés contre les généraux de ce prince, il finit par succomber dans une lutte héroïque où, n'ayant que 800 soldats sous ses ordres, il voulut tenir tête à une armée de 22,000 hommes. Judas eut pour successeur son frère Jonathas, qui, après avoir chassé de la Judée Bacchides, général de Démétrius Soter, se fit reconnaître comme prince des Juifs par Alexandre Bala, qui disputait le trône de Syrie à Démétrius. Démétrius Nicanor le reconnut aussi au commencement de son règne, et Jonathas lui rendit en retour de grands services. Lorsque Antiochus VI, fils d'Alexandre Bala, fut parvenu à supplanter Démétrius, Tryphon, qui était en son nom le gouverneur près de lui Jonathas par un insigne mensonge et le fit tuer. Simon, frère de Jonathas, fut élu à sa place. Profitant du répit que lui laissèrent d'abord les Syriens, il fit alliance avec les Romains et fit alliance avec le roi Démétrius, qui le reconnut comme grand prêtre et prince des Juifs. Antiochus, qui régna après Démétrius, envoya contre lui une puissante armée; mais les fils de Simon la taillèrent en pièces. Simon fut tué traîtreusement à Jéricho par son gendre Ptolémée et il eut pour successeur son fils Jean, surnommé HYRCAN. V. ce dernier nom au tome IX.

Les Asmonéens relevèrent la nation juive et la rendirent redoutable aux étrangers.

ASMONICH s. m. (a-smo-nik). Bot. Grand arbre de la famille des rubiacées, dont l'écorce est très-astringente et un peu amère.

ASNE s. m. (â-ne — du lat. *asinus*, même sens). Ancienne orthographe du mot ÂNE.

ASNE (Michel (LE), habile graveur et dessinateur, né à Caen en 1596, mort en 1667. Son œuvre se compose de près de six cents pièces. Il a gravé d'après Rubens, les Carrache, Titien, Paul Véronèse, etc. Ses compositions originales ne manquent point non plus de mérite.

ASNIÈRES (â-ni-è-re), commune de l'arrond. de Saint-Denis (Seine), pop. agglo., 2,635 hab. — pop. tot., 3,218 hab., sur la rive gauche de la Seine, à l'embranchement des chemins de fer de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye. Ce bourg existait déjà vers le milieu du XIIE siècle. C'est un des principaux ports du *canotage* parisien. Il n'y a de remarquable à Asnières que le château, charmante construction du XVIIIE siècle; des traditions locales en font la résidence de Mlle de Fontanges et de Mme de Parabère.

ASNIÈRES-SUR-OISE, bourg de France (Seine-et-Oise), arrond. et à 30 kilom. de l'Oise; 1,650 hab. Belles maisons de campagne, châteaux. On y voit encore de la Reine-Blanche; aux environs, les bâtiments de l'ancienne abbaye de Royaumont, fondée par saint Louis.

ASODE adj. (a-zo-de — du gr. *asé*, dégoût). Pathol. Fièvre continue accompagnée de dégoût et d'inquiétude précordiale.

— Adjectiv. *Fièvres asodes*, Nom général sous lequel on désigne quelquefois les fièvres gastriques, bilieuses, pituiteuses, muqueuses, stomacales, intestinales, mésentériques et adynamiques.

A soi-même (*Ta eis eauton*), titre d'un ouvrage célèbre de l'empereur Marc-Aurèle, généralement connu sous le nom de *Pensées* ou de *Réflexions morales*. Il est écrit en grec et se compose de douze livres. C'est un recueil de maximes de philosophie et de morale, de pensées détachées que les circonstances faisaient naître, et que l'illustre auteur mettait par écrit, sans chois et sans plan. Cet un beau monument de la droiture de ses intentions et de la pureté de son cœur; mais c'en est un aussi des variations continuelles de son système de philosophie, que, malgré tous ses efforts, il ne parvint pas à asseoir sur des principes inébranlables. Tantôt il est disposé à croire à un seul Dieu; tantôt il parle de plusieurs divinités; d'autres fois il est presque athée. Tour à tour il admet une providence et tour à tour il la nie; jamais il ne peut s'accorder avec lui-même sur l'état de l'âme après la mort. Dans certains passages, il semble se rapprocher du christianisme, et l'on trouve dans son livre plus d'une idée ou maxime qu'on en dirait empruntée. Un savant auteur allemand, un peu hardi dans ses conjectures, M. Aug. Kestner, pense qu'il est question de la Bible à la fin du premier livre. L'empereur y parle en effet de livres ou d'un livre (*Biblion*) dont la lecture paraît avoir ébranlé sa croyance et l'avoir conduit à réfléchir sur la Providence. Après avoir essayé de s'en faire une idée, il ajoute : « Que cela te suffise et reste à jamais ta croyance! réprime la soif du livre (ou des livres), afin que tu ne meures pas en murmurant contre les dieux, mais que tu leur restes attaché par les liens de la reconnaissance. » Ce passage offre un sens fort clair, en l'appliquant aux livres des philosophes qui se contredisent les uns les autres. A l'appui de cette conjecture se présente un fait à peu près certain. Il paraît que dans sa jeunesse l'empereur chargea Diognète, un de ses maîtres, ainsi qu'il le dit au commencement de son livre, de recueillir des informations sur l'esprit et la tendance de la religion chrétienne. Diognète s'adressa à Justin le Martyr; ce père de l'Eglise lui répondit par une lettre qui s'est conservée, et dans laquelle le prince philosophe peut avoir puisé quelques principes consolateurs. Néanmoins il lui échappe des expressions de mépris pour les chrétiens : interprétant mal l'enthousiasme avec lequel ils se dévouaient à la mort pour sceller de leur sang la vérité de la foi, il y voit plus d'affectation que de résignation. Il songeait lui-même à se soustraire au fardeau du gouvernement par une mort volontaire; mais ses méditations le convainquirent que le suicide est une action immorale : dès lors, il conçut de la répugnance pour des hommes qui, à ses yeux, couraient à la mort sans motif suffisant.

Thomas a composé un brillant éloge de Marc-Aurèle. Le rhéteur a relevé la banalité pompeuse d'un genre fort suspect au bon goût par une forme dramatique qui, ici du moins, n'était pas en contradiction avec la vérité historique. Cet éloge contient une analyse rapide de l'ouvrage de Marc-Aurèle :

« Il ne chercha point à s'égarer dans des connaissances inutiles à l'homme. Il vit bientôt que l'étude de la nature était un abîme, et rapporta la philosophie tout entière aux mœurs. D'abord il promena ses regards sur les différentes sectes qui étaient autour de lui; il en distingua une qui apprenait à l'homme à s'élever au-dessus de lui-même. Elle lui découvrit, pour ainsi dire, un monde nouveau, où le plaisir et la douleur sont comme anéantis, où les sens ont perdu tout leur pouvoir sur l'âme, où la pauvreté, les richesses, la vie, la mort ne sont rien, où la vertu existe seule.

» Marc-Aurèle a compris que la nature a établi un esprit général de société entre les hommes : il en voit naître l'idée de liberté, parce qu'il n'y a point de société où il n'y a qu'un maître et des esclaves; de propriété, parce que sans l'assurance des possessions, il n'est plus d'ordre social; de justice, parce que la justice seule peut rétablir l'équilibre que les passions tendent à rompre; enfin de bienveillance universelle, parce que les hommes étant tous associés, il n'y a point d'homme vil aux yeux de la nature, et que si tous n'ont pas droit au même rang, ils ont tous droit au même bonheur. »

M. Al. Pierron juge le livre de Marc-Aurèle à un point de vue plus exact et plus large, malgré ses réserves : « Marc-Aurèle n'est pas, comme Arrien, un atticiste. Il n'a rien de commun, pour la diction, ni avec Xénophon, ni avec Platon, ni même avec aucun auteur classique. Il est presque à demi barbare. Souvent, au lieu d'exprimer explicitement sa pensée, il se borne à des formules de son invention, à des mots de rappel qui lui suffisaient pour s'entendre avec lui-même, et qui ne nous offrent à nous que des énigmes à déchiffrer. Le néologisme de l'auguste écrivain s'inquiète assez peu des prescriptions de l'analogie, et ses constructions insolites déroutent à chaque instant toutes les prévisions grammaticales. Mais de combien de beautés sublimes n'étincelle pas ce style, ou plutôt cette pensée, malgré la bizarre irrégularité de la forme et les âpretés de la diction!... »

ASOLA, ville du royaume d'Italie, province et à 30 kilom. S.-E. de Brescia, sur la Chiese, ch.-lieu de district, place de guerre; 3,000 hab. C'est une ville très-ancienne, dont on fait remonter la fondation au XVIIIE siècle av. J.-C.

Asolains (LES), en italien *Gli Asolani*, ouvrage du cardinal Bembo, l'un des plus célèbres auteurs italiens qui illustrèrent le XVIE siècle. Il est écrit en dialogues, comme *le Prose*, du même écrivain, et se compose de trois livres. La scène se passe à Asola, sur le territoire vénitien, dans le Trévisan. Les interlocuteurs sont six jeunes gens des deux sexes, qui s'entretiennent de la nature de l'amour. La scène se passe dans la maison de la célèbre Catherine Cornaro de Lusignan, reine de Chypre. Le premier jour de cette fête de noces, l'Amour est porté aux nues, comme principe de notre plus grande félicité; le second, il est vilipendé, comme principale cause de tous les malheurs terrestres; et le troisième jour, l'éloge et le blâme se balancent, l'amour étant proclamé un mélange de biens et de maux. Le dialogue est fréquemment interrompu par les *canzoni* des dames. Ces dissertations galantes, qui nous paraîtraient aujourd'hui fades et ennuyeuses, sont écrites d'un style si pur et si poli, qu'elles devinrent un sujet de lecture favori parmi les hautes classes en Italie

Genre de monstres de la famille des célosomiens, ordre des monstres autosites, classe des monstres unitaires.

— **Encycl.** Le genre *aspalasome* établi par E. Geoffroy Saint-Hilaire, est caractérisé par une éventration latérale du médiane comprend principalement la portion inférieure de l'abdomen, et par des conditions organiques qui, dans l'état normal, distinguent de tous les autres mammifères la taupe et quelques autres insectivores remarquables, comme elle, par une multitude d'exceptions au plan général de leur classe. L'appareil urinaire et l'appareil sexuel, au lieu de se confondre, comme à l'ordinaire, à leur terminaison et de s'ouvrir au dehors par un orifice commun, restent partout séparés, et se terminent à l'extérieur par des ouvertures distinctes près desquelles se voit l'anus très-éloigné du lieu où il est normalement situé. La position de ces divers orifices varie d'ailleurs chez les *aspalasomes* suivant les modifications spéciales de l'éventration, qui est plus ou moins étendue suivant les sujets, et qui tantôt s'est faite sur toute la largeur de l'abdomen, tantôt sur un côté seulement. Lorsque l'éventration est médiane, les orifices des voies intestinales, génitales et urinaires sont médians et se voient dans la région pubienne. Quand l'éventration est latérale, la masse des viscères pendante hors de l'abdomen et adhérente au placenta, entraîne de son côté ces mêmes orifices, et ils s'éloignent d'autant plus de la ligne médiane que le paquet intestinal est lui-même déjà de côté. Les membres pelviens sont généralement mal faits et cagneux, quelquefois très-courts, et même incomplets quand au nombre de leurs doigts. Quand l'éventration est latérale, le membre placé du côté de la masse des viscères déplacés et du placenta, est beaucoup plus imparfait et plus court que l'autre. Le pouce, outre la déformation très-marquée de toute la région pelvienne, est beaucoup plus court qu'à l'ordinaire. L'abdomen, qui n'a plus à contenir qu'une faible partie des viscères qu'il renferme généralement, est réduit à une très-petite étendue. Quant à la tête et aux membres thoraciques, ils sont en général normaux, ou présentent seulement de légères vices de conformation dont la production n'a que des rapports très-éloignés avec celle des déviations essentielles et caractéristiques de l'*aspalasome*.

Les caractères extérieurs que nous venons d'indiquer coïncident avec plusieurs modifications remarquables des organes internes et spécialement de l'appareil digestif. L'intestin grêle, dont une portion plus ou moins considérable est placée hors de l'abdomen, est complet; il n'en est pas de même du gros intestin dont la portion terminale manque; en sorte que l'ouverture intestinale, placée à la face antérieure du corps près des orifices des voies génitales et urinaires, n'est point le véritable anus, mais bien une sorte d'anus accidentel, correspondant à un segment intestinal très-différent du rectum. Dans un cas d'aspalasomie décrit par E. Geoffroy Saint-Hilaire, l'anus conduisait directement dans le cœcum par lequel on pouvait faire pénétrer la volonté un stylet, soit dans le gros intestin rudimentaire, soit dans l'intestin grêle. Cette disposition curieuse rapproche, comme le fait remarquer E. Geoffroy, l'intestin des *aspalasomes* de celui des oiseaux, et notamment des gallinacés, chez lesquels nous trouvons deux appendices, l'un représentant la plus grande partie du côlon et le rectum, et l'autre l'appendice vermiculaire. Parmi les annexes du canal alimentaire, le foie ne présente dans l'aspalasome, au moins d'une manière constante, aucune anomalie remarquable. Seulement il est placé plus bas, comme s'il eût été entraîné par la masse des viscères déplacés, et il sort même en partie de l'abdomen, quand l'éventration est très-étendue, et surtout quand elle existe du côté droit. Les remarques analogues sont applicables à l'estomac et à la rate. Les appareils générateur et urinaire sont, en général, très-imparfaits et même incomplets à plusieurs égards.

L'aspalasomie n'est encore connue que dans l'espèce humaine, et elle n'y est même constatée que par un très-petit nombre de faits. Ces monstres, ordinairement femelles, naissent pour la plupart vivants, mais ne prolongent guère leur vie au delà de quelques heures.

ASPALASOMIE s. f. (a-spa-la-so-mî — rad. *aspalasome*). Térat. Monstruosité des aspalasomes. On écrit aussi ASPALOSOMIE.

ASPALATHE s. m. (a-spa-la-te — du gr. *aspalathos*, genêt). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, ayant des rapports avec les genêts épineux ou ajoncs.

— Comm. Sorte de bois qui provient des Indes orientales. On l'emploie en marqueterie. C'est le bois du brya ébène ou aspalathe ébène.

ASPALATHOÏDE adj. (a-spa-la-to-i-de — du gr. *aspalathos*, genêt; *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à un genêt.

— s. m. pl. Section du genre aspalathe.

ASPALAX s. m. (a-spa-laks — mot gr. qui signif. *taupe*). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, désignés souvent sous le nom de rats-taupes. ‖ On dit aussi SPALAX.

— **Encycl.** Le genre *aspalax* ou *spalax* appartient à l'ordre des rongeurs, section des